

076-217605419-20200302-DE2020000017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2020

Notification : 28/01/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE



Séance du 2 Mars 2020

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	Nbre de présents	Qui ont pris part à la délibération
14	9	12

Date de la convocation : 20 février 2020

Date d'affichage ordre du jour : 20 février 2020.

L'an deux mil vingt, le deux mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame LELIEVRE Josiane.**

Présents : M. CALTOT, Mme DESANNAUX, Mme TALBOT, Mme LELIEVRE, M. BRUNG, M. ZEDDE, M. RAIMBAULT, M. POTHERAT, M. CAUCHOIS, M. PRUNIER.

Absents excusés : Mme LEMIRE, a donné pouvoir à M. CALTOT, M. NIEL a donné pouvoir à Mme TALBOT.

Absents non-excusés : Mme DELAHAYE, Mme DROUARD.

2020/17 – AUTORISER LE MAIRE A DEMANDER DES DEVIS POUR UN RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE

Madame le Maire indique que Conséquemment à la signature de la Maîtrise d'œuvre qui s'est déroulée ce jour, pour la création de logement séniors avec parcours sportif et jardin partagé, un relevé topographique de la parcelle AE 689 est nécessaire pour le titulaire et demande donc l'autorisation de solliciter 2 devis.

A l'unanimité des membres présents Le Conseil Municipal **ACCEPTE** que Madame le Maire sollicite deux entreprises pour les mettre en concurrence.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,


 J. LELIEVRE